

Compte rendu du Conseil municipal de Gilhac et Bruzac

Séance du 11 mars 2022

Le onze mars deux mille vingt-deux, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Gilhac et Bruzac (Ardèche), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilbert BOUVIER, maire.

Présents : Mesdames Hélène CHARMETTE, Jeannine CHAVE, Germaine TRACOL,
Messieurs Gilbert BOUVIER, Jérôme CHAIX, Francis CHEVALIER, Gilbert MULLET

Excusés : Gaëtan CHARMETTE (pouvoir à H. CHARMETTE), Christine HASSE

Absente : Pascale BORIE

Secrétaire de séance : Germaine TRACOL

Le maire ouvre la séance à 20h et souligne que le quorum est atteint. L'assemblée peut donc valablement délibérer en tous points.

Le maire propose donc de passer à l'ordre du jour.

1. Approbation des Comptes de Gestion 2021

Délibération 08-2022 – budget principal

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif de la commune et du Compte de Gestion du Trésorier.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- APPROUVE le Compte de Gestion du budget principal établi par le Trésorier pour l'exercice 2021, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de la commune pour le même exercice.

Délibération 09-2022 – budget logements

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif de la commune et du Compte de Gestion du Trésorier.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- APPROUVE le Compte de Gestion du budget logements établi par le Trésorier pour l'exercice 2021, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de la commune pour le même exercice.

2. Approbation des Comptes administratifs 2021

Délibération 10-2022 – budget principal

Monsieur le Maire s'étant retiré, Madame Germaine TRACOL, 1^{ère} adjointe, présente le compte administratif 2021 du budget principal qui se résume ainsi :

<u>Fonctionnement :</u>		<u>Investissement :</u>	
Dépenses :	115 813,97 €	Dépenses :	45 552,85 €
Recettes :	230 496,53 €	Recettes :	26 940,18 €
Report 2020 (excédent) :	140 568,93 €	Report 2020 (déficit) :	-1 805,02 €
Résultat de clôture (excédent) :	255 251,49 €	Résultat de clôture (déficit) :	-20 417,69 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le compte administratif 2021 du budget principal.

Délibération 11-2022 – budget logements

Monsieur le Maire s'étant retiré, Madame Germaine TRACOL, 1^{ère} adjointe, présente le compte administratif 2021 du budget logements qui se résume ainsi :

<u>Fonctionnement :</u>		<u>Investissement :</u>	
Dépenses :	12 122,46 €	Dépenses :	10 283,26 €
Recettes :	17 030,42 €	Recettes :	9 748,55 €
Report 2020 (excédent) :	10 371,24 €	Report 2020 (déficit) :	-9 748,55 €
Résultat de clôture (excédent) :	15 279,20 €	Résultat de clôture (déficit) :	-10 283,26 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le compte administratif 2021 du budget logements.

3. Affectations des résultats 2021

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice soient affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Lorsque le compte administratif a pu être approuvé avant le vote du budget primitif (après production du compte de gestion), les résultats de l'exercice antérieur doivent être repris dans ce budget primitif.

Le Conseil municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par Mme Sylvie DU PASQUIER, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, pour les budgets respectifs :

Délibération 12-2022 – budget principal

1) Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

- BUDGET PRINCIPAL -

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU
Résultats reportés		140 568,93	1 805,02		1 805,02	140 568,93
Opérations de l'exercice	115 813,97	230 496,53	45 552,85	26 940,18	161 366,82	257 436,71
Totaux	115 813,97	371 065,46	47 357,87	26 940,18	163 171,84	398 005,64
Résultat de clôture		255 251,49	20 417,69			234 833,80

Résultat d'investissement	Besoin de financement	20 417,69	A
	Excédent de financement		B
	Restes à réaliser (RAR)	785,55	C
			D
Résultat des Restes à réaliser	Besoin de financement	785,55	E (C - D)
	Excédent de financement		F (D - C)
Résultat d'investissement après RAR	Besoin total de financement	21 203,24	G (A ou B + E)
	Excédent total de financement		H (A ou B + F)

2) Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter les sommes de :

21 203,24	au compte 1068 Investissement (=G)
20 417,69	au compte 001 Déficit d'investissement reporté (=A)
234 048,25	au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté (=rés. clôture fonct. - G)

3) Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

4) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

5) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Délibération 13-2022 – budget logements

1) Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

- BUDGET LOGEMENTS -

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU
Résultats reportés		10 371,24	9 748,55		9 748,55	10 371,24
Opérations de l'exercice	12 122,46	17 030,42	10 283,26	9 748,55	22 405,72	26 778,97
Totaux	12 122,46	27 401,66	20 031,81	9 748,55	32 154,27	37 150,21
Résultat de clôture		15 279,20	10 283,26			4 995,94

Résultat d'investissement	Besoin de financement	10 283,26	A
	Excédent de financement		B
	Restes à réaliser (RAR)		C D
Résultat des Restes à réaliser	Besoin de financement		E (C - D)
	Excédent de financement		F (D - C)
Résultat d'investissement après RAR	Besoin total de financement	10 283,26	G (A ou B + E)
	Excédent total de financement		H (A ou B + F)

2) Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter les sommes de :

10 283,26 au compte 1068 Investissement (=G)

10 283,26 au compte 001 Déficit d'investissement reporté (=A)

4 995,94 au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté (=rés. clôture fonct. - G)

3) Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

4) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

5) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

4. Régularisation des chemins à Bousсенac ***Délibération 14-2022 – Achat de parcelles au Domaine Plein Sud***

Dans la continuité du projet de régularisation des chemins dans le hameau de Bousсенac, le Maire rappelle que des parcelles doivent être achetées au Domaine Plein Sud, pour la mise à jour du cadastre au chemin de Rouretord :

- Parcelle O 211 : 47 m²,
- Parcelle O 212 : 15 m².

Le propriétaire est vendeur au prix de 2 €/m², soit pour un total de 124 € pour 62 m², auxquels se rajoutent les frais de géomètre et de notaire, qui sont pris en charge par la Commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'achat des parcelles O 211 et O 212 dans les conditions mentionnées ci-dessus,
- PORTE au budget 2022 les crédits nécessaires,
- AUTORISE le maire ou l'adjointe à signer les compromis et actes de vente.

Pour la suite du dossier et les autres régularisations prévues, il manque à ce jour encore la signature d'un riverain.

5. Travaux de rénovation de la toiture de la Cure ***Délibération 16-2022***

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet de réfection de la toiture du bâtiment de la Cure.

Après avoir mis en concurrence les entreprises et présenté les devis aux membres du Conseil, le maire préconise de retenir l'offre la moins coûteuse, celle de l'entreprise David ROUMEZIN, d'un montant de 10 997 € HT (13 196.40 € TTC).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à 7 voix pour, 1 abstention (J. CHAVE) et 0 voix contre :

- APPROUVE le projet de rénovation de la toiture de la Cure,
- VALIDE le devis de l'entreprise ROUMEZIN, aux conditions mentionnées ci-dessus,
- PORTE au budget le montant correspondant.

6. Convention avec le SDE07 pour la réalisation d'audits énergétiques

Monsieur le Maire a présenté à l'assemblée la convention, dont l'objet est la participation gratuite et sans engagement au groupement lié aux audits énergétiques.

Elle sera soumise au vote lors d'une séance ultérieure.

7. Divers

a. Dossiers de subventions

Madame Germaine TRACOL annonce que deux demandes de subvention au titre de la DETR ont été déposées :

- Parking de Girbaud
- Rénovation énergétique de la mairie et création d'une porte, en vue de l'amélioration de la sécurité

Pour le dossier de la mairie, la préfecture nous demande un complément d'information sur les économies d'énergie que ces travaux apporteront. Un bureau d'études a été sollicité à ce sujet.

b. Aide à l'Ukraine

Délibération 15-2022

Selon les consignes de la Préfecture et une note de l'AMF, le maire explique que les dons financiers peuvent être collectés de deux manières :

- par le fonds d'action extérieure des collectivités territoriales, fonds de concours géré par le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères
- par le Fonds national de la protection civile.

Il propose d'allouer une aide de 300 € au titre de la solidarité avec l'Ukraine, via le fonds de la protection civile.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le don de solidarité à l'Ukraine de 300 €,
- PORTE ce montant au budget 2022.

c. Cimetière

Le projet de remise aux normes du cimetière de Bruzac a été présenté à l'entreprise de pompes funèbres CHIEZE de Vernoux, afin d'en étudier la faisabilité technique et financière, de manière à pouvoir ultérieurement prendre une décision. L'entreprise fournira un devis d'ici au 20 mars.

d. Couverture réseau mobile – Antenne New Deal

Le site retenu pour l'antenne est situé juste au-delà du réservoir du Combeau, sur la côte de Charbonnier.

Une réunion est prévue sur le chantier vendredi 25 mars 2022. La déclaration préalable de travaux a été déposée le 1^{er} mars 2022.

e. Elections présidentielles

Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 19h, les 10 et 24 avril 2022.

3 groupes ont été prévus :

- a) 07h45-11h45 : Germaine TRACOL, Francis CHEVALIER, Hélène CHARMETTE
- b) 11h45-15h45 : Gilbert BOUVIER, Jérôme CHAIX, Gaëtan CHARMETTE
- c) 15h45-19h30 : Jeannine CHAVE, Gilbert MULLET, Pascale BORIE, Christine HASSE

f. Réunion publique sur le SCOT du 28 février 2022

Cette réunion a eu lieu à Saint Julien en Saint Alban et deux élus ont pu s'y rendre. Le document d'orientation et d'objectifs est en cours de finalisation, puis une enquête publique aura lieu, probablement en septembre 2022, avant validation. Chaque commune devra ensuite se positionner sur ce dossier.

Il a été mentionné lors de cette réunion que l'adoption d'une carte communale est toujours possible comme document d'urbanisme. Elle permettrait la prise en compte des enveloppes définies avec le SCOT.

Le prochain Conseil municipal est fixé au 1^{er} avril 2022 à 20h00 à la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

Version définitive, validée lors du Conseil municipal du 1^{er} avril 2022.